

Garantie de prêt France Num

DGE

Présentation du dispositif

Proposée dans le cadre de France Num, l'initiative gouvernementale pour la transformation numérique des TPE/PME, la garantie de prêt France Num vise à faciliter l'accès au crédit bancaire aux petites entreprises, tous secteurs d'activité confondus, qui souhaitent engager un projet de numérisation de leur activité, fondé principalement sur des investissements immatériels à faible valeur de gage.

Ce dispositif est mobilisable jusqu'à juin 2022 (1ère échéance).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Cette Garantie de prêt s'adresse aux entreprises de moins de 50 salariés ayant une existence légale d'au moins trois ans.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

50 000€ maximum par prêt et par entreprise.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, il faut s'adresser à son conseiller bancaire.

Organisme

DGE

Direction Générale des Entreprises

- 67 rue Barbès
BP 80001
94201 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Web : www.entreprises.gouv.fr